



**CARTE COMMUNALE
LONLAY LE TESSON**
APPROBATION
REGLEMENT GRAPHIQUE
AU 1/7500



Vu pour être annexé
à la délibération du Conseil Municipal
approuvant la carte communale
en date du **13 NOV. 2014**
La Maire,

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral
approuvant la carte communale
en date du **13 NOV. 2014**
Le Préfet,



Groupement Intercommunal Habitat et Développement
23 Boulevard de la République - BP 26 81001 ALENÇON Cedex
02 33 31 46 79 00 - 02 33 31 46 77 00 (Fax) - 1767 (Service Client)

- LEGENDE**
- Secteur où les constructions sont autorisées
 - Secteur inconstructible à l'exception de :
 - l'adaptation, du changement de destination, de la réfection et de l'extension des constructions existantes
 - des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs
 - des constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou forestière
 - des constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles.

